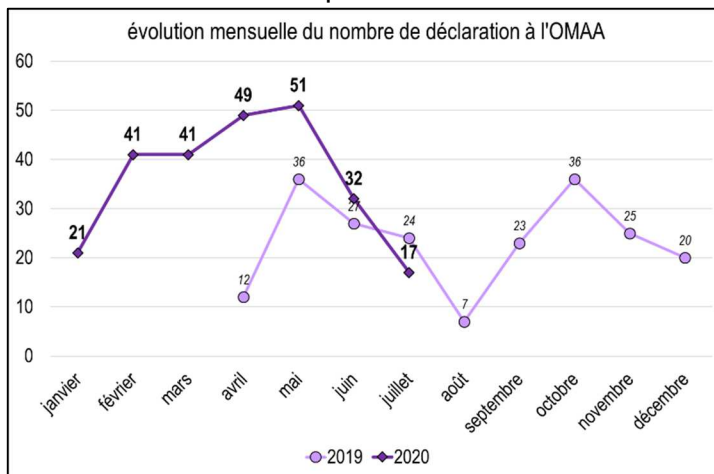


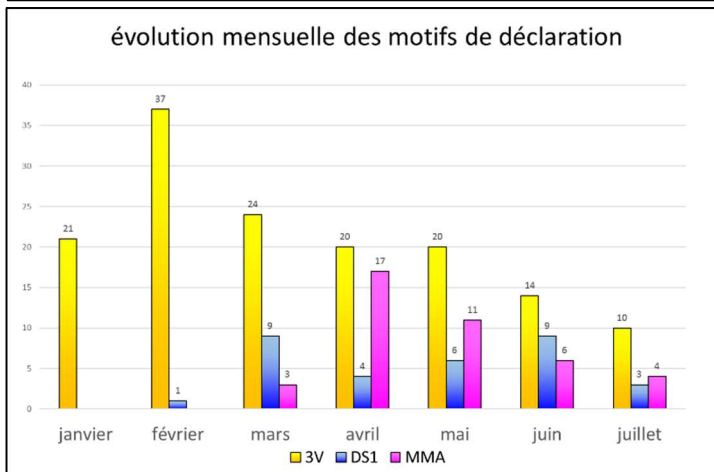


Bulletin Mensuel de l'observatoire des mortalités et des affaiblissements de l'abeille Juillet 2020

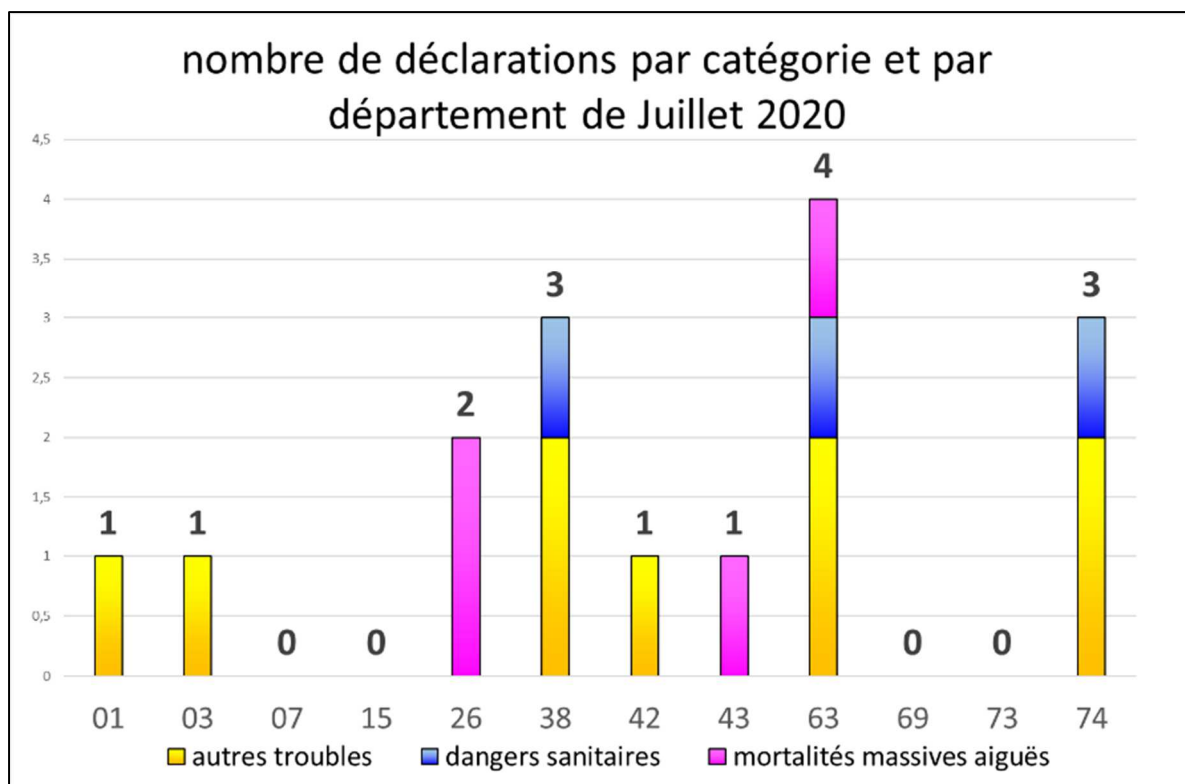
Juillet, les récoltes battent leur plein, les hausses sont levées et le miel coule plus généreusement que l'an passé. Les jeux sont faits, ou presque, pour 2020. Il faut penser à préparer la campagne 2021. La lutte contre varroa se met en place dans l'objectif de favoriser l'émergence d'abeilles d'hiver de bonne qualité et d'obtenir des colonies en bonne santé avec suffisamment de réserves pour passer l'hiver. Les mois de juillet et d'août constituent habituellement une période où les signalements d'événements affectant la santé des abeilles sont peu nombreux.



2020 n'échappe pas à la règle, l'OMAA a enregistré 17 déclarations en juillet, dont 3 concernent des dangers sanitaires de première catégorie (DS1), 4 des mortalités massives aiguës (MMA) avec suspicion d'intoxication et 10 orientées «3ème voie » (3V), c'est-à-dire ne relevant ni des DS1, ni des MMA.



La baisse du nombre de déclarations concerne toutes les catégories.



Loque américaine

L'OMAA a encore reçu 3 nouvelles déclarations de suspicion de loque américaine dans le Puy de Dôme, l'Isère et la Haute Savoie.

Les cartes des zones réglementées de toute la région Auvergne Rhône-Alpes sont à consulter sur le site internet de la DRAAF à l'adresse :

<http://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/Nouvel-article,3481>

Bilan des déclarations orientées 3^{ème} voie en juin 2020

Sur les 10 déclarations orientées 3^{ème} voie, 6 ont pu être visitées dont 2 dans le cadre des visites de police sanitaires en zone réglementées loque américaine.

Ces visites ont révélé des problèmes d'essaimage, de ruches bourdonneuses et de mauvais états sanitaires dus à la présence de différents virus comme le Sacbrood, le CBPV (virus de la paralysie chronique) mais aussi de la loque européenne ou encore une mycose.

4 ruchers n'ont pas été visités soit parce que la déclaration était soit trop tardive, soit parce qu'il a été possible lors d'un échange téléphonique suffisamment détaillé d'identifier l'origine des troubles constatés : virus de la paralysie chronique, effets indésirables de produits de lutte contre varroa ou des erreurs de conduite apicole.

Mortalités massives aiguës

En juillet, seules 4 déclarations relevaient d'un profil mortalités massives aiguës, dont deux dans la Drôme, une dans le Puy de Dôme et une en Haute Loire.

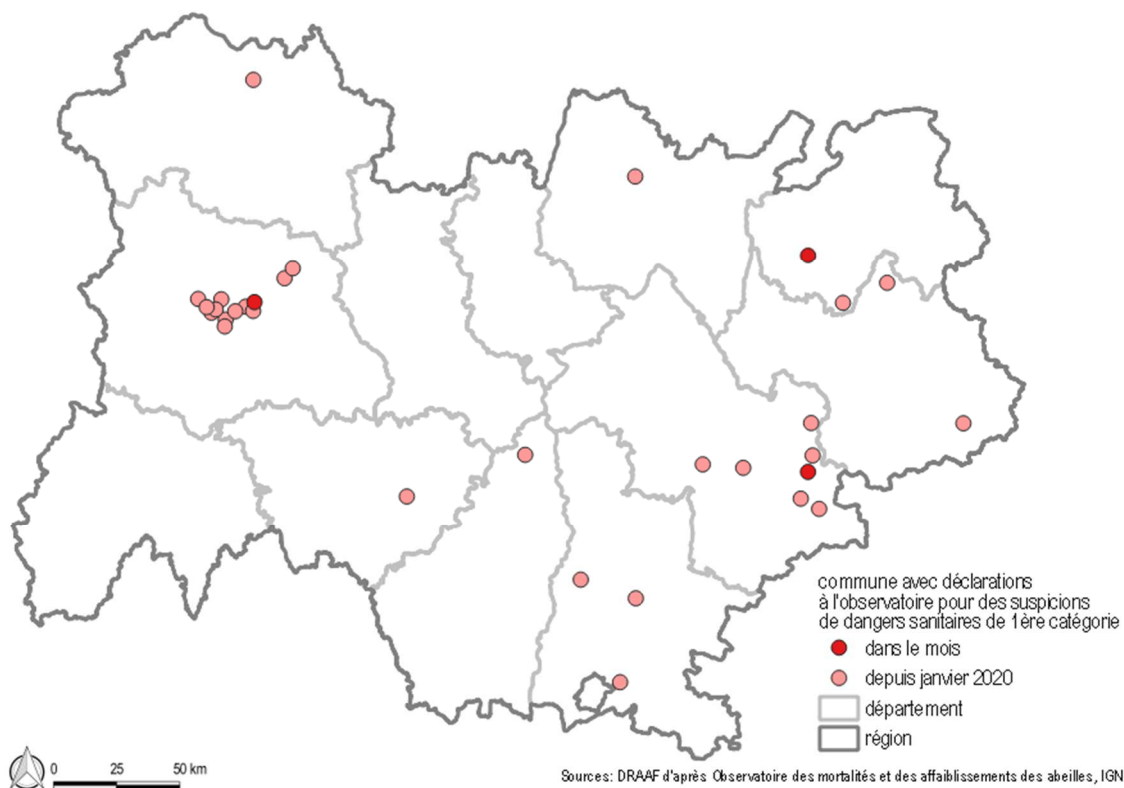
Un apiculteur ayant refusé une visite, aucune conclusion ne pourra alors lui être apportée.

Pour les 3 autres, des analyses toxicologiques et pathologiques sont en cours. Certains résultats sont déjà connus. Ainsi l'origine de la mortalité d'un cas drômois est attribuée au virus du CBPV, l'analyse pathologique ayant révélé des charges virales très importantes associées à des symptômes cliniques caractéristiques assortis d'une analyse toxicologique négative permettant d'écarter l'hypothèse d'une intoxication. Pour un autre cas, l'analyse toxicologique est également négative, et les résultats des analyses pathologiques ne sont pas encore connus.

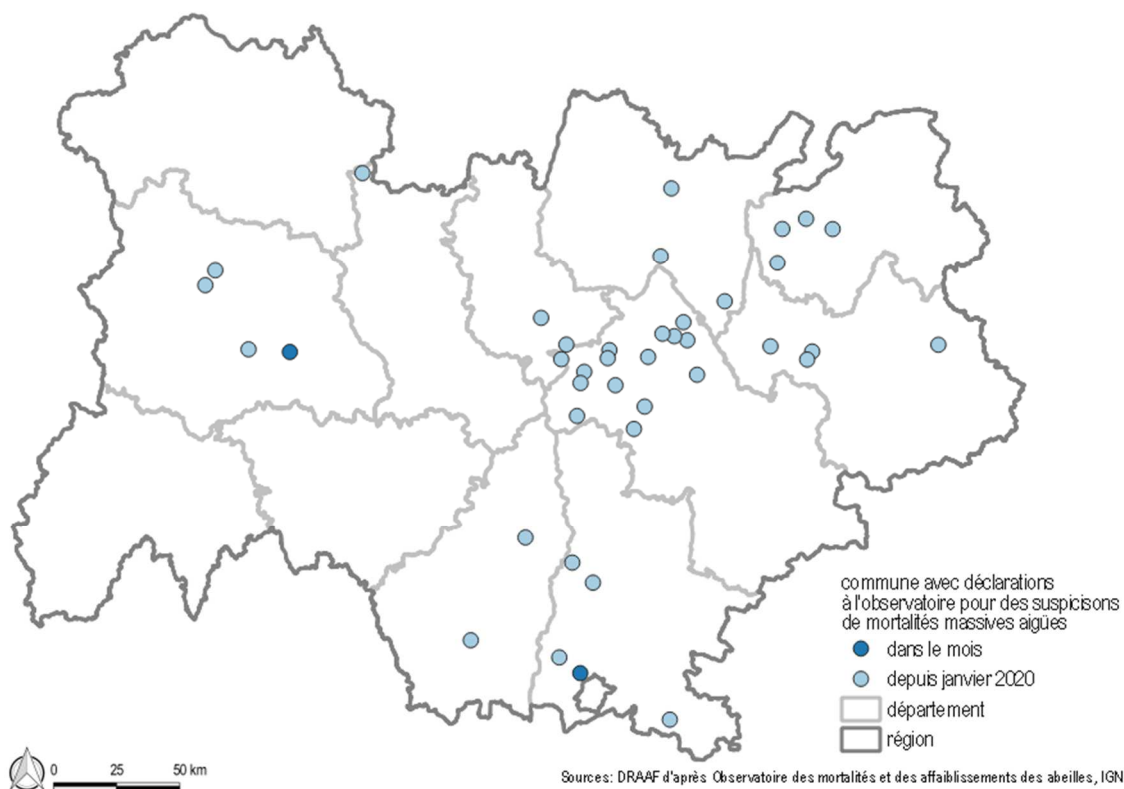
Au final, comme déjà évoqué dans les bulletins précédents, en 2020, le virus du CBPV est fréquemment responsable des troubles neurologiques observés sur ces cas de suspicion d'intoxication.

Répartitions territoriales des déclarations par type de suspicions

DS1



Mortalités Massives Aiguës



Autres troubles (3V)

